

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FREJUS - 8303 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 16/06/2025 - 4041 - 2011 B 00689 - 533 054 235 - 1 JOUR = UNE SOLUTION

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU

16 JUIN 2025

N°

2025/4041

1 JOUR = UNE SOLUTION

Bilan et Resultat

Bilan et Resultat

1 JOUR = UNE SOLUTION

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Edité le 13/01/2025

ACTIF

Exercice clos le

30/09/2024

(12 mois)

Exercice précédent

30/09/2023

(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	17 500	17 500				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	15 726	9 682	6 044	0,75	669	0,13
Immobilisations en cours	1 500		1 500	0,19		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	21 087		21 087	2,62	23 881	4,56
Autres immobilisations financières	1 600		1 600	0,20	1 600	0,31
TOTAL (I)	57 413	27 182	30 232	3,75	26 150	4,99
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	176 241		176 241	21,86	181 687	34,66
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	27		27	0,00	186	0,04
. Personnel	250		250	0,03	109	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	793		793	0,10	751	0,14
. Autres	260 831		260 831	32,36	2 631	0,50
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	337 766		337 766	41,93	310 543	59,26
Charges constatées d'avance					1 830	0,35
TOTAL (II)	775 908		775 908	96,25	497 737	95,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	833 321	27 182	806 140	100,00	523 886	100,00

1 JOUR = UNE SOLUTION

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Edité le 13/01/2025

PASSIF

Exercice clos le
30/09/2024
(12 mois)

Exercice précédent
30/09/2023
(12 mois)

		Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)		8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		0,99	1,53
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		800	800
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		0	11
		0,00	0,00
Résultat de l'exercice		271 754	277 223
		33,71	52,92
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		280 554	286 033
		34,00	54,60
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		308 150	25 372
		36,23	4,84
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 615	3 272
		0,70	0,62
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		141 984	147 592
. Organismes sociaux		53 967	42 528
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		9 084	8 491
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		4 399	4 672
		0,65	0,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 386	5 927
		0,30	1,13
Instrument financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		525 586	237 853
		65,20	49,40
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)		806 140	523 886
		100,00	100,00

SARL « 1 JOUR = UNE SOLUTION »

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 8.000 Euros

Siège social : 310, rue Lacaille – Villa Romantica

83600 FREJUS

R.C.S. FREJUS : B 533 054 235

2001 B 689

-§-

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 31 MARS 2025

APPROBATION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2024

-§-

L'an deux mille vingt cinq,
Le Trente et un Mars,
À dix-huit heures,

Les associées de l'entreprise « 1 JOUR = UNE SOLUTION », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros divisé en 800 parts de 1 Euro chacune, entièrement libérées, ayant son siège social à FREJUS (83600) au 310 rue Lacaille – Villa Romantica, se sont réunies au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle.

Sont présentes :

- | | |
|--|------------|
| • Madame Claudine Pascale KERVAREC propriétaire de 10 parts numérotées de 1 à 10 inclus, sis..... | 10 parts |
| • La SAS « PROMESSES DE L'AUBE », représentée par son Président, Madame KERVAREC Claudine, propriétaire de 790 parts numérotées De 11 à 800 inclus, sis..... | 790 parts |
| Total égal aux huit cents parts sociales | ----- |
| Composant le capital social..... | 800 parts. |

L'assemblée est présidée par Madame Claudine KERVAREC, associée gérante.

La Présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

CK "SAS"

CK

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social s'étendant du 1^{er} Octobre 2023 au 30 Septembre 2024 ainsi que les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce,
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce,
- Approbation de la rémunération du gérant,
- Questions diverses.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire au 30 Septembre 2024,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 Septembre 2024
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente a pris les décisions ci-après :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 271.753,71 € décide de l'affecter de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 271.753,71 € |
| - Report à nouveau | 0,00 € |

Formant le bénéfice distribuable de 271.753,71 €

Sur cette somme, l'assemblée décide une distribution de dividendes bruts prélèvements sociaux inclus au profit des associés d'un montant de 271.753,71 € soit 339,69 € par part sociale.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des exercices antérieurs ont été les suivants :

CU "SAS"

CU

Exercice	Dividende Total	Dividende par part
30/09/2017	120.144 €	150,18 €
30/09/2018	169.381 €	215,68 €
30/09/2019	172.556 €	215,70 €
30/09/2020	230 064 €	287,58 €
30/09/2021	191.184 €	238,98 €
30/09/2022	242.979 €	303,72 €
30/09/2023	277.233 €	346,54 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce, les approuve dans leur intégralité.

L'intéressée n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve la rémunération qui a été versée à la gérance pour l'exercice écoulé, d'un montant de 38.000 € et répartie de la façon suivante :

- 38.000 Euros pour Madame KERVAREC Claudine.

Pour le prochain exercice, la rémunération de la gérance sera portée à 40.000 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associées présentes pour être contresigné sur le registre de ces décisions.

Madame Claudine KERVAREC



Madame Claudine KERVAREC

Pour la SAS « PROMESSES DE L'AUBE »

CM "SAS"  CM

SARL « 1 JOUR = UNE SOLUTION »

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 8.000 Euros

Siège social : 310, rue Lacaille – Villa Romantica

83600 FREJUS

R.C.S. FREJUS : B 533 054 235

2001 B 689

-§-

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

-§-

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2025

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 271.753,51 € décide de l'affecter de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice 271.753,51 €
- Report à nouveau 0,00 €

Formant le bénéfice distribuable de 271.753,51 €

Sur cette somme, l'assemblée décide une distribution de dividendes bruts prélèvements sociaux inclus au profit des associés d'un montant de 271.753,71 € soit 339,69 € par part sociale.

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2024

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice se traduit par un résultat bénéficiaire de 271.753,51 € décide de l'affecter de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice 271.753,71 €
- Report à nouveau 0,00 €

Formant le bénéfice distribuable de 271.753,71 €

Sur cette somme, l'assemblée décide une distribution de dividendes bruts prélèvements sociaux inclus au profit des associés d'un montant de 271.753,71 € soit 339,69 € par part sociale.

La Gérance
Madame Claudine KERVAREC



SARL 1 jour = une solution

310 rue Lacaille

83600 Fréjus

☎ 09 81 49 48 79



RCS 533 054 235 - APE 8810A